



*Reportage photographique dans le
cadre d'un mariage - Luc Garnier
+ 32 (0) 495 / 28.28.28*

Pour un forfait de **950 € TVAC¹**, je vous propose :

- LA PREPARATION DE VOTRE JOURNÉE :

Environ deux mois avant votre mariage, nous organisons une rencontre afin de préparer votre journée. Je prends le temps de vous montrer quelques-unes de mes réalisations (un ou deux diaporamas). Vous pouvez me faire part de vos demandes particulières et me poser toutes les questions qui vous taraudent. Je profite aussi de l'occasion pour dispenser quelques conseils et expliquer les impératifs inhérents à mon travail. Bien sûr, je suis disponible à tout autre moment, par mail ou téléphone, pour répondre à toutes vos questions.

- LA PRESTATION :

Présence et prise de photographies le jour du mariage et plus précisément :

- ❖ La préparation de la mariée (coiffure, maquillage, habillage, ...) ;
- ❖ L'arrivée du futur marié ;
- ❖ La maison communale et/ou
- ❖ L'église ;
- ❖ Le parc ;
- ❖ Le vin d'honneur (**jusque 19h**).

- LE REPORTAGE PHOTO :

- ❖ Une clé USB comportant les meilleures photos réalisées et retravaillées en haute résolution en format jpeg uniquement (vous permet d'imprimer personnellement des photos de très bonne qualité et en grand format). Vous recevez également les mêmes photos en format « web » pour une utilisation sur tablette. Vous êtes libres d'utiliser, dans le cadre privé, toutes les photographies retouchées remises sur la clé USB.
- ❖ Un montage diaporama avec ma meilleure sélection de vos photos (une vingtaine de minutes en moyenne).



¹ Un supplément peut éventuellement être **défini à la signature du contrat** pour des frais de déplacement. Il s'agit généralement d'un **forfait** de 50 € à 75 € TVAC, incluant les déplacements avant le mariage pour la prise de contact, le jour du mariage (y compris chez le coiffeur / la maquilleuse) et lors de la remise des photos.

- EN SUPPLÉMENT, SUR DEMANDE :

- ❖ La soirée jusque minuit maximum : **supplément de 200 € TVAC.**

- LES DÉLAIS, sauf cas de force majeure :

- ❖ Maximum 4 mois pour le reportage sur clé USB (5 mois à la fin de la saison des mariages).

A noter :

Les albums et remerciements sont, de nos jours, faciles à créer, pour un prix démocratique. Je ne les réalise donc plus mais je peux vous donner le nom de sociétés web qui offrent un bon rapport qualité-prix.

- LE PAIEMENT :

- ❖ 50 % de la somme (comprenant les éventuels frais de déplacement et suppléments) **à la signature du contrat** (sur le compte IBAN BE51 0688 9108 4362). C'est le paiement de l'acompte **seul** qui garantit la réservation de la date.
- ❖ 50 % restant à la remise des photos.

- DÉTAILS PRATIQUES :

- ❖ Les moyens de visibilité (facebook professionnel Luc Garnier, site internet : <http://www.luc-garnier-photo-be.com>) et de contact (téléphone, mail, message facebook) sont à votre disposition pour voir mes réalisations ou poser toutes vos questions. Toutefois, **avant de s'engager**, certains mariés souhaitent que je me déplace pour montrer mon travail. Dans ce cas, le **déplacement et le temps** passé avec eux, **préalables à toute réservation**, donneront lieu à une **facturation forfaitaire de 50 € TVAC**. En cas de signature du contrat et de paiement de l'acompte dans les 5 jours ouvrables après ma visite, ce déplacement sera gratuit. Pour votre confort, je ne reçois pas les mariés à mon domicile mais je me déplace chez vous.
- ❖ **Seul le paiement de l'acompte garantit la réservation de la date de votre mariage.**
- ❖ En signant le contrat, les futurs mariés s'engagent à respecter mes choix artistiques, selon les principes qui auront été définis au préalable avec les deux parties (choix noir et blanc/couleur, volonté ou non de faire une séance au parc, **adhésion à ma vision du reportage de mariage**, ...). Ils donnent aussi leur accord pour que j'utilise certaines des photographies de leur mariage dans le cadre exclusif de ma promotion (site internet, page facebook ou imprimé), après consultation, bien sûr.
- ❖ Toute modification (lieux, ...) de la part des futurs mariés, après la signature du contrat, peut donner lieu à un supplément.

- ❖ N'oubliez pas que c'est VOTRE journée et que **je n'en suis pas l'animateur** mais le fidèle reporter. Lors de la préparation de votre mariage, quelques mois avant la date, je pourrai vous guider et vous faire part de mon expérience. Le jour de votre mariage, n'hésitez pas à me demander certaines photos qui vous tiendraient à cœur. Toutefois, ne perdez pas de vue que je cherche à immortaliser, **sous la forme d'un reportage**, l'union de deux personnes. Je compte sur les nombreux photographes amateurs souvent présents le jour J pour les photos posées des familles (même si j'en effectuerai, bien sûr, quelques-unes) ou des autres couples présents.

- ❖ N'oubliez pas également que, comme mes appareils, j'ai besoin de recharger mes batteries en cours de journée. Ne vous étonnez donc pas si je me mets parfois quelques minutes à l'écart ou si je prends le temps de me restaurer ou de boire un verre au calme (merci de me compter parmi vos invités à ce propos).

- ❖ Dans la mesure du possible, je souhaite être conduit à la maison communale et à l'église dans la voiture d'un membre de la suite connaissant le trajet et arrivant avant les futurs mariés (afin d'être en place à temps et sans stress).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Opposabilité:

Le client adhère expressément à nos conditions générales, à l'exception de toutes autres, et renonce expressément à se prévaloir des siennes.

Droits de reproduction :

La réglementation en matière de droits d'auteur est d'application. **Sauf mention contraire expresse, nous conservons la propriété intellectuelle sur tous nos travaux.** La cession d'un document n'entraînant ni ne présument la cession des droits, **toute reproduction, publication, exposition et toute utilisation généralement quelconque de nos documents ne peut se faire qu'avec notre accord écrit et préalable et avec la mention de notre nom.** L'utilisation de nos documents engage la seule responsabilité de l'utilisateur, lequel est seul responsable des autorisations nécessaires vis-à-vis des personnes et des biens représentés sur ces documents, ainsi que des textes et légendes qui accompagnent leur utilisation. **Nos documents ou créations ne peuvent en aucun cas être cédés à des tiers sans notre autorisation écrite.** Le client est tenu pour responsable de toute violation de cette interdiction. Notre client s'engage à respecter l'intégrité de nos œuvres, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer, sauf notre accord préalable. **La mention de notre nom doit être faite clairement et sans équivoque au regard de chaque reproduction.** L'utilisateur s'engage formellement à nous fournir un exemplaire justificatif dans les 15 jours consécutifs à l'impression, à la diffusion ou à la publication. Sauf mention contraire de la part du photographe, tous les reportages réalisés sont valables pour une **unique** publication. Toute utilisation des photos du reportage pour une autre publication ou une réédition doit faire l'objet d'un nouveau contrat. Dans le cas contraire, nous facturerons le reportage ainsi que des frais à hauteur de 35% de la valeur totale du reportage, avec un minimum de 250 €.

Bon de commande :

Nous nous engageons à respecter les indications du bon de commande de façon fidèle et au mieux de nos possibilités. Le bon de commande devra être complété et signé par le demandeur. Tout ajout ou modification ultérieurs donne lieu de plein droit à une modification éventuelle des prix de création ou de production. **Un acompte de 30% sera versé au minimum 30 jours avant la réalisation du travail (acompte de 50 % pour réservation de la date dans le cas d'un mariage, à verser immédiatement car le paiement de l'acompte SEUL bloque la date). Le solde (soit 70 % / 50 %) sera réglé lors de la facturation définitive, dès réception des biens fournis.**

Payement et juridiction compétente :

Toutes nos factures sont payables à Andrimont, en euros, sur le compte et selon le délai indiqué sur la facture (**30 jours avant la prestation pour l'acompte – immédiatement dans le cas d'un mariage - et dès la remise des travaux pour le solde**). Tout retard dans le paiement de la facture de solde donnera lieu à deux rappels (après 15 jours consécutifs pour le premier et 10 jours consécutifs pour le second), le dernier aboutissant à la procédure judiciaire automatique dans les dix jours. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge. Seuls les tribunaux de Liège, chambres francophones, sont compétents, à l'exclusion absolue de toute autre convention proposée par nos clients et fournisseurs, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. **Toute réclamation éventuelle doit nous être parvenue par lettre recommandée, dans les 7 jours suivant la facturation, jours fériés inclus, date de la poste faisant foi.** A défaut, la livraison est considérée comme ayant été acceptée. Nous nous réservons de plein droit l'arrêt de production ou de livraison de toute commande en cours ou ultérieure si les conditions de règlement d'acompte ou de solde ne sont pas respectées. A défaut d'un règlement à l'échéance, la somme due sera majorée de plein droit de 10% avec un minimum de 250 € à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible, sans préjudice des frais judiciaires et des indemnités de procédure. Indépendamment de la clause pénale, tout retard de paiement entraînera, sans mise en demeure, un intérêt de retard de 2 % par mois indivisible à partir de la date de la facture.

Responsabilités :

Nous engageons notre responsabilité, conformément à la loi, pour tous les faits fautifs et dommageables qui nous seraient imputables et ce à concurrence de 20% des sommes que le client nous aura versées avant la survenance des dits faits, avec un montant forfaitaire minimum de 250 €. Les événements de force majeure, tels que la défection d'un mannequin, le manquement d'un fournisseur, les retards ou pertes postaux, les pannes de matériel ou de distribution électrique, les conditions atmosphériques, les grèves et tous désordres sociaux suspendent nos obligations sans mettre fin au contrat et n'engagent pas notre responsabilité. **Toute annulation d'un travail doit nous être communiquée par écrit dans un délai de dix jours ouvrables avant la date de la prestation (trois mois dans le cas d'un mariage). Toute annulation, même communiquée dans ce délai, comportera la conservation de l'acompte de 30 % (50 % pour un mariage) à titre d'indemnité. L'acompte étant conservé, les parties au contrat peuvent, si elles le désirent et si elles trouvent un accord, prévoir de reporter la prestation. Dans ce cas, le solde du prix du contrat sera dû en plus de l'acompte.** Sauf événement de force majeure, si une annulation de prestation a lieu dans notre chef, une indemnité de 30 % sera due, 50 % pour un mariage. Le client accepte le fait que des divergences de couleur ou de contraste sont possibles du fait de limitations techniques. Les travaux photographiques ou graphiques sont transportés au risque et à la charge du client. Ce dernier est également responsable des documents qui lui sont confiés ainsi que de leur usage.

Révision des conditions générales :

Les conditions générales de vente sont révisables à tout moment sans possible contestation du client. Les modifications seront notifiées au client dans un délai de 3 mois.